

[Text]

in the immediate years, thus alleviating another concern of the prairie pools.

With these problems in mind, it appears to me that a blending of these options of payment is the best means to a solution. Therefore I support a freedom of choice combination of producer and railroad payments.

There have been several proposals for a freedom of choice amendment to Bill C-155. I am most familiar, as by now I am sure you are, with the proposals of the Manitoba Farm Business Association, the Double 80 from Alberta and the Manitoba livestock program backed by the Manitoba Farm Bureau. The result of these programs is basically the same, and barring a complete payment to producers they will have the next best impact on western Canada.

I see these freedom of choice proposals as a compromise from the pay-the-producer people at a time of year when farmers are their busiest. These proposals should be supported by pools because they address the problems of slippage, as the pools have described payments to producers who do not directly ship grain by rail. They also address the problems of resource neutrality, as I have mentioned, giving farmers freedom to choose which products they will produce.

In closing, I would like to express that I believe the objectives of your committee in this hearing should be to recommend a working alternative from these freedom-of-choice proposals. It is my concern that such an amendment will be in the long-term best interests of prairie farmers and therefore in the best interests of the total prairie economy.

I have also made just a few notes, Mr. Chairman, that I would like to share. I feel that the railroads are going to get their money in the end, regardless of the method of payment, because they will be paying the full Crow rate after the Crow benefit has been announced, but farmers will be able to have their freedom of choice regarding their farm plans.

• 1040

One other thing that has arisen this year is that my handling charges at my local elevator have increased 3.8¢ per bushel for number one red wheat for the 1983-1984 crop year over the past year. Very few people seem to notice this cost, which is more than the proposed increases in the freight change.

I also agree with comments that were made earlier that money that comes through the agricultural sector goes through the economy seven times. This has to create more jobs, in my view, than a direct payment to the railroads.

I believe I will end there. Thank you.

[Translation]

production chez les éleveurs de bétail, ce qui sans doute, enlève une épine du pied des pools des Prairies.

Compte tenu de ces facteurs, il me semble que la meilleure solution réside dans un compromis. C'est pourquoi je suis favorable à la formule du libre choix, c'est-à-dire au partage des subventions entre les producteurs et les chemins de fer.

De nombreuses propositions ont été faites pour que l'on intègre la formule du libre choix dans le projet de loi C-155. Je suis tout à fait au courant, comme vous l'êtes sans doute, de la proposition de la Manitoba Farm Business Association, de la proposition du Double 80 de l'Alberta et du programme d'élevage du bétail du Manitoba, qui est appuyé par le Manitoba Farm Bureau. Ces programmes visent tous les mêmes résultats, à défaut d'un paiement complet aux producteurs, ce sont ces programmes qui favoriseront le plus l'Ouest canadien.

Les propositions qui vont dans le sens du libre choix constituent, selon moi, un compromis de la part de ceux qui sont favorables au paiement des producteurs à une période de l'année où les agriculteurs sont le plus occupés. Les pools devraient appuyer ces propositions parce qu'elles tiennent compte du problème du glissement, occasionné selon eux, par le paiement de la subvention aux producteurs qui ne livrent pas leurs céréales directement par chemin de fer. Ces propositions servent également la neutralité en ce qui concerne le choix des cultures, parce que, comme je l'ai déjà signalé, elles laissent les agriculteurs libres dans leurs décisions.

En terminant, je tiens à vous dire que le but que doit poursuivre votre Comité, est, selon moi, de recommander des modalités d'application de la formule du libre choix. J'estime qu'à long terme une modification du projet de loi dans ce sens servira les intérêts des agriculteurs de l'Ouest et du même coup, l'économie des Prairies.

Enfin, monsieur le président, j'ai pris note de certains points qui ont attiré mon attention et j'aimerais vous en faire part. Je pense que les chemins de fer recevront leur argent au bout du compte, quelle que soit la méthode de paiement retenue, parce qu'ils adopteront le tarif du Nid-de-Corbeau après l'annonce de la subvention du Nid-de-Corbeau, mais les agriculteurs jouiront d'une liberté de choix dans l'exploitation de leurs fermes.

Un autre fait s'est produit cette année, les frais de maintenance à mon élévateur local ont subi une augmentation de 3.8 cents le boisseau pour le blé roux numéro un de la campagne agricole 1983-1984. Très peu de gens semblent se rendre compte de ces coûts, qui sont pourtant tous élevés que les augmentations proposées des prix du transport des grains.

Je suis également d'accord avec les observations qui ont été faites précédemment, à savoir que l'argent qui arrive dans le secteur agricole circule sept fois dans l'économie. À mon avis, cela doit créer plus d'emplois qu'un versement direct aux compagnies de chemins de fer.

Je crois que j'ai terminé, je vous remercie.